



Signataires : Laurent Seydoux, Alexandre Grünig, Jacques Jeannerat, Masha Alimi, Stefan Balaban, Frédéric Saenger, Jean-Louis Fazio, Raphaël Dunand, Marc Saudan, Francisco Taboada

Date de dépôt : 17 mars 2026

Proposition de motion

Protégeons Genève, ses habitants et ses commerçants durant le G7

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'organisation exceptionnelle du sommet du G7 à Evian place notre canton, par sa proximité, au centre de l'attention diplomatique mondiale ;
- la nécessité absolue de garantir la sécurité des chefs d'Etat, des délégations diplomatiques ainsi que celle de la population genevoise ;
- les risques avérés de débordements, de dégradations matérielles et de violences urbaines qui accompagnent souvent ces rassemblements internationaux de grande ampleur ;
- la saturation prévisible des forces de police cantonales et le besoin de concentrer les effectifs sur la protection des sites stratégiques ;
- l'importance de préserver l'image de marque de Genève comme ville de paix et de dialogue, en évitant des scènes de chaos urbain préjudiciables à son rayonnement et à son économie locale,

invite le Conseil d'Etat

à n'octroyer aucune autorisation d'occupation du domaine public à des fins revendicatives du 10 juin au 22 juin 2026.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Evian s'apprête à accueillir le sommet du G7. Par sa proximité, cet événement, place également notre République face à un défi sécuritaire sans précédent. Les sommets du G7 sont, par nature, des cibles privilégiées pour des groupements radicaux dont l'objectif affiché est la déstabilisation de l'ordre public et la confrontation directe avec les institutions.

L'expérience des sommets précédents montre que, malgré les efforts de dialogue, les manifestations en marge de ces rencontres dégénèrent quasi systématiquement en violences urbaines. Le vandalisme, les pillages de commerces et les agressions contre les forces de l'ordre ne sont plus des risques hypothétiques, mais des réalités documentées.

Pourquoi cette interdiction est-elle nécessaire ?

Saturation des forces de l'ordre : Nos effectifs de police, bien que dévoués, seront totalement mobilisés par la protection des délégations et des sites sensibles. Disperser ces ressources pour encadrer des cortèges à haut risque sur l'ensemble du territoire cantonal est une stratégie dangereuse qui créerait des failles de sécurité.

Protection du tissu économique : Les commerçants genevois, déjà fragilisés par le contexte économique, ne doivent pas subir les conséquences matérielles de dégradations « gratuites ». Le droit de manifester ne doit pas s'exercer au détriment du droit de propriété et de la liberté de commerce.

Préservation de l'image de Genève : En tant que capitale de l'humanitaire, Genève doit offrir un visage de sérénité et d'efficacité. Des images de chaos urbain feraient un tort immense à l'attractivité de notre canton.

Une mesure d'exception pour un événement exceptionnel :

Cette motion ne vise pas à remettre en cause durablement la liberté de réunion. Elle propose une trêve sécuritaire limitée dans le temps, 5 jours avant et 5 jours après le sommet. La jurisprudence admet que la sécurité publique peut primer sur la liberté de manifestation lorsque le risque de trouble à l'ordre public est imminent et grave. Le G7 remplit précisément ces critères.

Il est du devoir de l'Etat de prévenir plutôt que de guérir. En interdisant préventivement tout rassemblement sur le domaine public durant ces quelques jours, nous protégeons nos concitoyens, nos policiers et nos infrastructures.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement la présente proposition de motion.